AVRIL 2023

ANAEC INFO / N°27

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE ASSOCIATION

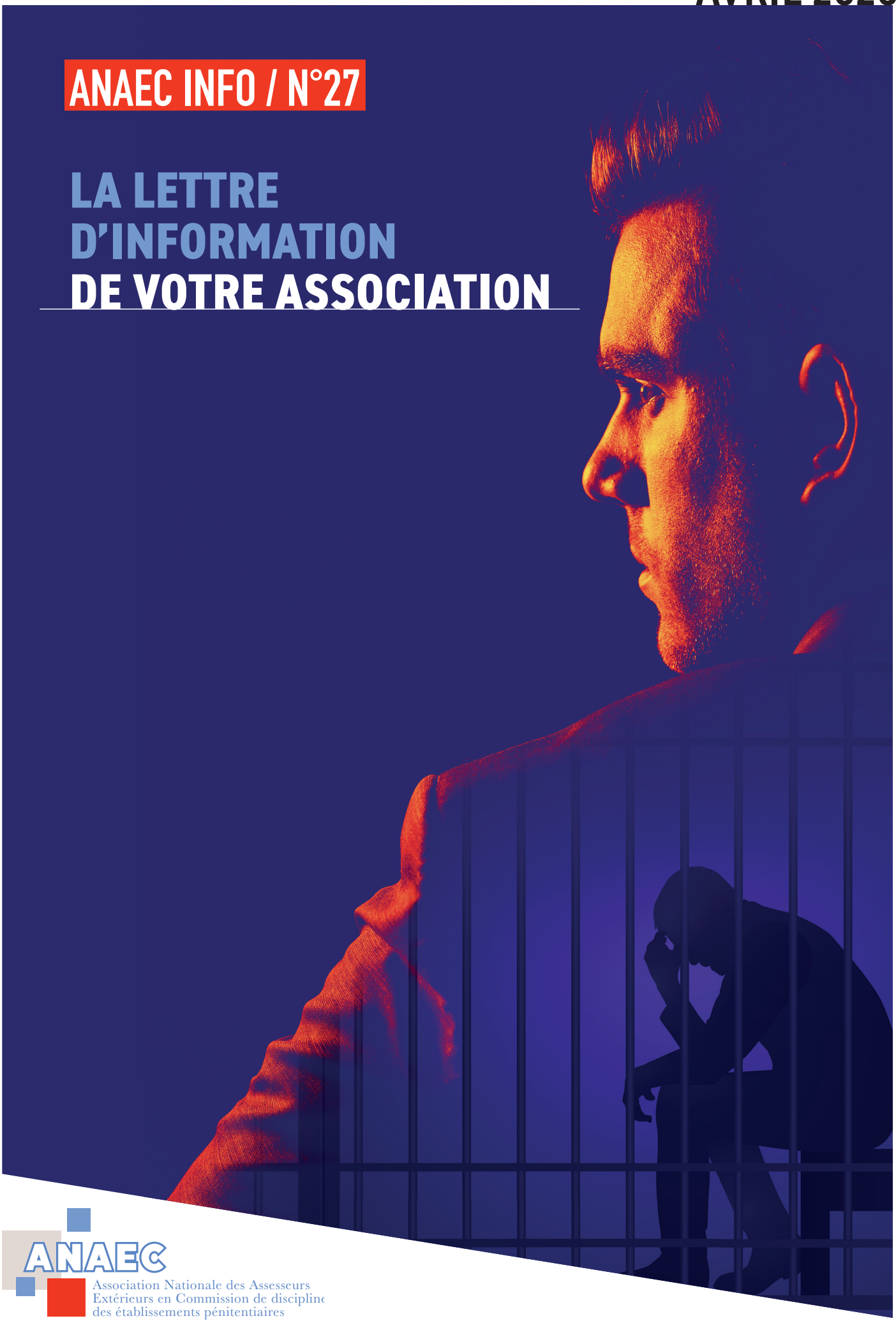

ANAEC

Association Nationale des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline des établissements pénitentiaires

EDITO

L'OUTRE-MER ET L'ANAEC : DE NOUVELLES PERSPECTIVES OUVERTES POUR NOS DIX ANS D'EXISTENCE

L'article 2 des statuts de notre association, **dont nous fêterons en octobre avec vous les dix ans d'existence** lors de notre 5e colloque à l'ENM (École Nationale de la Magistrature) à Paris stipule : *« L'objet de l'association est de rassembler les assesseurs extérieurs dûment habilités ou des personnes envisageant de le devenir, de favoriser l'échange entre assesseurs, de faire progresser et former les assesseurs pour améliorer la fonction exercée en commission de discipline et plus globalement défendre les intérêts des assesseurs extérieurs en France et à l'étranger. »*

Les outre-mer françaises ce sont 2,6 millions d'habitants. Ils font vivre 12 territoires situés dans les océans Atlantique, Indien, Pacifique et Antarctique. Ces collectivités territoriales sont : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres Australes et Antarctiques Françaises et les îles de Wallis-et-Futuna. Forte de 11 millions de km² de zone économique exclusive et d'espaces maritimes dont 97% se situent outre-mer, la France est la deuxième puissance maritime du monde.

Le 28 février 2022 à la Mission Outre-mer de l'Administration pénitentiaire située à Ivry (Val-de-Marne) une rencontre s'est déroulée entre Monsieur Guénot, Directeur Interrégional Adjoint, Monsieur Busson, président d'honneur de l'ANAEC et Madame Horte, administratrice de l'ANAEC. L'objet de notre visite était de présenter l'association à notre interlocuteur pour lui demander son accord pour notre participation à une présentation du rôle des assesseurs extérieurs à la réunion des chefs d'établissements d'outre-mer, suite à la réunion avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, Monsieur Ridel le 4 février 2022.

C'est donc lors du séminaire des chefs d'établissements et des directeurs fonctionnels de SPIP de la mission Outre-mer et à l'invitation de Madame Muriel Guégan, Directrice Interrégionale, Cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer et de Monsieur Antoine Guénot, que l'ANAEC, représentée par Guy-Bernard Busson, président d'honneur, et Dominique Verdeilhan, secrétaire, est intervenue pendant plus d'une heure le mardi 15 mars 2022. Étaient présents la plupart des chefs d'établissements des départements et territoires d'Outre-mer, à l'exception de ceux de Saint Pierre et Miquelon et de Wallis et Futuna.

Lors d'un déplacement à titre personnel du président de l'ANAEC, l'idée est venue de suggérer au Conseil d'administration de pouvoir profiter de cette opportunité pour initier deux rencontres à Tahiti en Polynésie française. Après de nouveaux échanges avec Madame Guéguan, lien a été transmis pour contacter les deux chefs d'établissements récemment en place.

- La première rencontre avec Monsieur Vincent Vernet Chef d'établissement de Tahiti PAPEARI TATUTU s'est tenue le vendredi 18 novembre 2022 ; l'établissement se situe au sud de l'île de Tahiti à environ une heure de route de Papeete. Trois assesseurs étaient venus pour cette rencontre qui a permis de faire connaissance et d'échanger sur nos pratiques. Il est à noter que les assesseurs en poste depuis presque dix ans ne s'étaient jamais rencontrés.

- La seconde rencontre a eu lieu avec Monsieur Damien Pellen Chef d'établissement de Tahiti FAA'A le mercredi 30 novembre 2022. Il nous a remercié pour notre présence et pour avoir permis l'organisation de cette rencontre, même s'il a pu regretter l'absence des assesseurs n'ayant pu venir.

L'ANAEC se réjouit de pouvoir contribuer à toujours favoriser les échanges notamment de pratiques entre assesseurs que ce soit en métropole ou en Outre-mer.

La poursuite de la décentralisation de nos activités nous permettra de tenir au moins trois formations en région cette année 2023, sur Bordeaux, Dijon et Lyon.

L'élément clé de cette année sera pour notre association la tenue de notre **5° colloque ANAEC** ouvert à tous, même si en priorité à nos adhérents, le **samedi 7 octobre 2023 à l'ENM de Paris** pour fêter les dix ans de la création de notre association.

Chères adhérentes et chers adhérents ANAEC, inscrivez-vous dès maintenant, les informations qui seront complétées au fur et à mesure sont déjà disponibles sur notre site www.anaec.fr, retrouvons-nous le 7 octobre prochain **et partageons nos expériences !**

Et comme le dit la chanson, « *On s'était donné rendez-vous dans dix ans…* »

Pierre Ferrand
president@anaec.fr

Assesseurs extérieurs, les dix ans de l'association ANAEC
5ème COLLOQUE ANAEC
Samedi 7 octobre 2023 9h30-17h

à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) Paris
3 ter Quai aux Fleurs – 75004 PARIS
Entrée gratuite
Ouvert à tous uniquement sur inscriptions préalables en places limitées : contact@anaec.fr

Point d'étape sur l'étude universitaire GIP – LAB sur l'assesseur extérieur

Muriel GIACOPELLI, Professeure à l'Université Aix-Marseille est en charge de cette étude en collaboration avec Jean-Paul CERE à Pau.

Lors de notre dernier colloque ANAEC le 12 juin 2021, le questionnaire qui a servi à l'étude quantitative avait été distribué pendant la pause déjeuner, modifié en tenant compte des remarques de chacun, et une présentation de cette étude a été faite en début d'après-midi par Muriel Giacopelli et Corentin Durand ; les vidéos sont disponibles sur notre site.

Madame GIACOPELLI a reçu dans les locaux de l'université de Aix-Marseille Canebière Guy-Bernard Busson et Pierre Ferrand le lundi 7 novembre 2022 pour faire un point d'étape sur ce projet initié avec la DAP qui a finalement été repris par les universitaires.

Un rapport intermédiaire non diffusable à ce stade nous a été présenté et commenté ; la convention vient d'être prolongée de six mois afin de commencer la rédaction du rapport final. Après les études qualitatives et quantitatives avec un gros travail en amont, commence alors à se dégager des **représentations de l'assesseur extérieur.**

C'est une équipe de presque 20 personnes, professeurs, doctorants, qui depuis plusieurs mois travaillent sur ce projet. Notre interlocutrice nous présente le déroulé de cette étude en 3 axes, **légalité, légitimité et légitimation** (regard de juriste) de l'assesseur en veillant à « nourrir le droit avec le terrain ».

De gauche à droite, Guy-Bernard Busson, Muriel Giacopelli, Maria, Margot et Jules, Doctorants, Pierre Ferrand

Ce projet nous permettra, lors de la tenue de notre 5ème colloque ANAEC à l'ENM Paris le 7 octobre 2023, entre autres sujets, une restitution de ce travail totalement indépendant.

Cette présentation s'est terminée non loin de la faculté par un repas convivial où trois des doctorants qui ont participé à ce projet nous ont rejoint pour échanger tout au long de la soirée.

Entretien avec le Président du Tribunal Judicaire et deux représentants de l'Anaec

Pierre Ferrand et Guy-Bernard Busson ont été reçus le mardi 8 novembre 2022 à 9h30 par le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille, Olivier LEURENT. Ils ont tenu à le remercier très sincèrement à l'issue d'une rencontre de plus d'une heure pour sa disponibilité, son écoute et son attention qu'ils ont vécu de manière fort constructive.

Dans les prochains mois, nous serons prêts pour une nouvelle rencontre avec les magistrats en charge de de la coordination et de l'application des peines.

SOIT ON GRIMPE, SOIT ON GLISSE

Les projections de colis à l'intérieur des établissements pénitentiaires sont monnaie courante, qu'il s'agisse, le plus souvent, de l'introduction de téléphones portables, de produits stupéfiants ou encore de denrées alimentaires destinées à compléter la « gamelle ».

Ces pratiques nécessitent une organisation particulière à l'extérieur comme à l'intérieur des murs, où le recours à une « mule » est largement répandu.

Dans un article éponyme, Me Éolas rappelait avec justesse qu'il y a des promesses d'embauche qui ne se déclinent pas – surtout quand on n'est pas candidat.

En matière disciplinaire, le problème tient au fait que le Code pénitentiaire ne retient que les effets, sans les causes. Lorsqu'une personne détenue accède – sous la menace – aux toits pour y récupérer, à la demande d'une autre, des projections, l'illicéité de l'acte suffit à fonder l'engagement des poursuites. Nul n'ignore pourtant que cette faute disciplinaire, visée par l'article R. 232-4 14° du Code pénitentiaire, est généralement commise par des personnes nouvelles arrivantes en détention et qui n'ont pas le choix que de se soumettre à la demande qui leur est faite au risque sinon de subir des violences – qui prendront, dans le récit narratif qu'en fera la victime, l'apparence pudique de la chute.

« Soit on grimpe, soit on glisse ».

Devant les membres de la commission de discipline qui lui demanderont de renseigner le nom du commanditaire, la personne détenue comparante restera taiseuse et écopera, pour l'exemple, de quelques jours de « mitard » – outre l'inscription de l'incident dans son dossier disciplinaire et les conséquences afférentes.

Il est, paraît-il, des vérités qu'il faut savoir prendre comme inéluctables. L'auteur de la faute le croit, qui espère avoir gagné un peu de sécurité contre l'abandon d'un peu plus de liberté. Pour l'administration pénitentiaire, l'affaire est égale. L'entrée en voie de sanction de la commission de discipline a d'ailleurs scellé la chose. Que l'auteur ait agi pour protéger son intégrité physique est indifférent – le règlement n'ayant prévu aucune cause exonératoire de responsabilité. Cependant, nous, assesseurs, en tant que regard extérieur, celui de la société civile, nous restons vigilants quant à l'individualisation et la décision de la sanction prononcée.

Si Me Éolas a raison de rappeler, non sans ironie, que la réticence des commanditaires à établir des certificats de pressions illicites prive la personne prise en faute de la possibilité de prouver la réalité de la menace pour les faits commis à l'extérieur des murs, il en va tout autrement de ceux commis à l'intérieur des établissements pénitentiaires compte tenu du degré de contrôle que l'administration exerce sur les personnes détenues.

L'état de flagrance suffisant cependant à l'administration pénitentiaire pour imputer une responsabilité à l'auteur de l'acte et remplir son office disciplinaire, les circonstances ayant conduit à la commission de la faute sont surabondantes et, partant, inopérantes. Or, dans une telle espèce, une telle opération revient à blâmer la victime.

Émilie Bertin
grand-centre@anaec.fr

Mon Expérience d'Assesseur Extérieur en commission de discipline

J'ai pris ma retraite de l'Éducation nationale en septembre 2011, après avoir été professeur dans le secondaire puis Inspecteur Pédagogique Régional. Mon expérience professionnelle avait été variée et enrichissante mais je connaissais très peu l'institution judiciaire, à part un stage que j'avais suivi à l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux en 2004. Lorsque j'appris qu'il existait des commissions de discipline dans les établissements pénitentiaires auxquelles tout citoyen pouvait participer en tant qu'assesseur extérieur, j'ai fait acte de candidature auprès de deux TGI (à présent TJ), celui de Vienne (Isère) et celui de Lyon pour obtenir l'habilitation requise.

Une fois habilité, j'ai tout de suite siégé dans les commissions de trois établissements de la région lyonnaise dont un pour mineurs. L'expérience du milieu carcéral fut pour moi un choc émotionnel et même physique. Les contrôles omniprésents, le bruit des portes qui s'ouvrent et se ferment, les caméras de surveillance, le bruit sourd dans les coursives, les détenus qui hurlent ou s'insultent de cellule à cellule, l'odeur de renfermé, tout cela vous frappe en pleine figure. La prison est un monde à part auquel l'assesseur doit s'habituer peu à peu. Expérience difficile mais qui mérite d'être vécue, pour l'assesseur qui se confronte à des situations difficiles, souvent douloureuses ; pour les détenus qui doivent ressentir chez l'assesseur une écoute attentive ; pour le personnel pénitentiaire qui se sent épaulé dans ses missions. Lors de mes cinq années d'assesseur, j'ai lu des centaines de dossiers, rencontré des centaines de détenus, participé à de très nombreuses délibérations, échangé avec plusieurs directeurs d'établissement et collègues assesseurs, connu en un mot une multitude de situations toutes différentes et toutes enrichissantes. C'est cela qui fait que la présence de l'assesseur extérieur est vraiment essentielle. Présence humaine qui se veut impartiale et à l'écoute. Présence humaine qui cherche aussi à comprendre des faits, des comportements, des fautes mais qui doit toujours garder à l'esprit que comprendre ne signifie pas justifier et encore moins excuser.

Bien sûr, être assesseur n'est pas toujours très facile. Il y a les commissions de dernière minute ou qui s'éternisent, les dossiers à examiner trop nombreux, le respect parfois approximatif des horaires, le manque de clarté de certains comptes rendus d'incidents. Il y a aussi la frustration que l'assesseur peut éprouver à l'issue de certaines délibérations ou être un peu découragé quand le détenu ne tient pas compte des conseils qui lui ont été donnés. Malgré tout cela, j'ai toujours pensé que la présence de l'assesseur était indispensable et avait amélioré le fonctionnement des commissions. Si dans les premiers temps, la présence de l'assesseur extérieur a été considérée avec méfiance par certains, elle est désormais acceptée et reconnue.

Je veux maintenant dire quelques mots de l'ANAEC. Dès que j'ai été assesseur, j'ai senti le besoin d'échanger avec d'autres assesseurs. C'est pourquoi, dès que l'ANAEC a été créée, j'ai adhéré à l'association. Grâce à elle, j'ai participé à des rencontres officielles et informelles, à des conseils d'administration à Paris et à des réunions à Lyon, j'ai contribué à préparer des colloques nationaux, je me suis informé sur les règlements pénitentiaires, mais surtout j'ai échangé points de vue et expériences de terrain avec des assesseurs de toute la France. Je me suis même fait des amis que j'ai toujours grand plaisir à rencontrer et pas forcément pour « parler boutique » !

Être assesseur n'est ni un métier, ni un emploi, encore moins un passe-temps, c'est une mission indispensable pour plus d'équité dans les prises de décision et plus de sérénité dans les discussions. Alors, franchissez le pas, chers assesseurs, adhérez à l'ANAEC, qui n'est pas une juxtaposition d'adhérents mais une association où on réfléchit, on échange, on s'informe, on se forme, on construit.

My experience as a prison disciplinary assessor

I retired from the Department of Education in September 2011 after being a teacher in secondary schools then a teaching inspector. Though my personal experience had been varied and rewarding, I hardly knew anything about the judicial system apart from a training session I had attended at the National School for Magistrates in Bordeaux in 2004. So, when I knew about the existence of prison discipline commissions in which any citizen could participate as an external assessor, I applied to two District High Courts, in Vienne (Isère) and Lyon to be legally authorized to be a member of these commissions.

Once authorized, I soon participated in the commissions of three different prisons in the Lyon area, one of them being a juvenile detention centre. My first experience of the prison environment was for me an emotional shock, even a physical one. Supervision everywhere, gates opening and closing noisily, surveillance cameras, pounding steps in the corridors, prisoners yelling insults through the walls, stale air, you get all that right in the face. Prison is a world apart that the assessor must gradually get used to. It is a hard experience but definitely worth having for the assessor who has to cope with complicated, painful situations at times; for the prisoners who must feel they are being listened to; for the prison staff who feel supported in their work. During my five years as an assessor, I read hundreds of files, I met hundreds of prisoners, I attended numerous meetings, I talked with several prison directors and other assessors, I came across a myriad of entirely different but rewarding situations. All of this makes the assessor's presence essential. A human presence which should be unbiased and attentive. A human presence who also strives to understand the facts, the behaviours, the offence presented while always keeping in mind that understanding is not justifying, let alone excusing.

Obviously, being an assessor is not always that easy. There are the last-minute commissions, those that drag on, those with too many files to be read properly, those that do not stay on schedule, those in which the incident reports are unclear. The assessor may occasionally feel frustrated after deliberation or somewhat disheartened when prisoners ignore the advice given. Despite all that, I always thought the assessor's presence was essential and had greatly improved the implementation of the commissions. Though at first the presence of the external assessor was regarded distrustfully by some, it is rightfully acknowledged by now.

Now let me say a word about ANAEC. No sooner had I been an assessor than I felt the need to exchange with other assessors. That's why I joined ANAEC as soon as the association was founded. Thereafter I attended official and informal meetings, information sessions in Lyon, I joined the Board of directors, I helped prepare national symposiums, I got informed about the prison rules and last but not least I exchanged views and field experiences with assessors from all over France. I even made friends with some of them whom I always enjoy meeting not necessarily to « talk shop »!

Being an assessor is neither job nor employment, let alone a pastime. It is a mission prisons cannot do without any more because it contributes to achieve more equity in the decisions and more equanimity in the debates. So, what about taking the step, dear assessors? Join ANAEC, an association which is definitely not a mere juxtaposition of members but an association in which you brainstorm, you exchange views, you get informed and trained, you build projects.

Maurice Clutier
ara@anaec.fr

D'Assesseur Extérieur à Auditeur de Justice

Etudiant en droit, j'avais, à l'occasion d'un enseignement d'un diplôme d'université, eu connaissance des commissions de discipline au sein des établissements pénitentiaires et de l'existence d'un assesseur extérieur. Cette fonction coïncidait avec mon « intérêt pour les questions relatives au fonctionnement des établissements pénitentiaires »[1], critère d'appréciation d'une candidature donné par le pouvoir règlementaire au président du tribunal judiciaire.

Après un refus pour défaut de besoin et une nouvelle demande, j'étais, le 4 juillet 2018, habilité en qualité d'assesseur extérieur au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône).

Principal établissement de la DISP Sud-Est avec entre 1 600 et 1 800 personnes détenues pour un peu plus de 1 200 places théoriques, il est divisé en deux structures quasi autonomes : Aix I, construction du *« Programme 3 000 »* ouverte en 1990 destinée à accueillir les condamnés, et Aix II, extension inaugurée en 2018 destinée à héberger les prévenus. Il regroupe des quartiers maison d'arrêt, et, outre les quartiers spécifiques traditionnels, un quartier mineur, un quartier de prise en charge de la radicalisation et un centre pour peines aménagées, transformé en structure d'accompagnement vers la sortie. Il héberge aussi un site du centre national d'évaluation[2], entité déconcentrée compétente pour les DISP de Marseille, Lyon et Toulouse, dans une structure enclavée dans celle d'Aix II mais disposant d'un personnel propre et relevant directement de la compétence du directeur interrégional.

Cette diversité contribuera indéniablement à la richesse de la fonction d'assesseur que j'exercerais durant plus de trois ans.

Si les connaissances juridiques furent appréhendées sans difficulté majeure, de par ma formation et grâce aux ressources de la FARAPEJ, l'exercice de la fonction restait à apprendre. Il s'agissait pour moi de redécouvrir l'établissement, d'en appréhender plus précisément le fonctionnement, de découvrir les pratiques et personnalités des présidents et assesseurs, et de trouver le juste positionnement à adopter en commission.

J'ai pour cela très tôt cherché le soutien de l'ANAEC, que j'ai rejoint pour bénéficier de la formation-échanges spécifique. Puis, d'adhérent à bénévole, mon engagement au sein de l'ANAEC s'est progressivement renforcé de correspondant d'établissement à coordinateur régional, et, en cette qualité, membre invité du conseil d'administration, pour finir co-animateur du pôle communication.

En parallèle, je poursuivais mes études et, à l'issue de mon master II, je m'engageais dans la préparation du premier concours d'accès à l'école nationale de la magistrature, celui destiné aux étudiants titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat[3].

[1] Article R.234-6 du code pénitentiaire
[2] Article D.112-6 du code pénitentiaire
[3] ENM – Devenir magistrat – Se repérer dans les concours : https://www.enm.justice.fr/devenir-magistrat/se-reperer-dans-les-concours/se-reperer-dans-les-concours

Le concours est exigeant, de par le programme des épreuves[4], les nombres de places offertes et de candidats, et le calendrier du concours, dont les épreuves sont étalées dans le temps[5]. Pour cette raison, en guise de respiration – curieuse il faut bien l'admettre – durant cette année éprouvante, je continuais d'assurer des commissions de discipline.

A la publication des résultats d'admission, je présentais ma démission au président du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence et, le 31 décembre 2021, mon habilitation m'était retirée.

Le 2 février 2022, j'intégrais l'école nationale de la magistrature, pour suivre une formation de trente et un mois, tant à Bordeaux qu'en juridiction et en stages[6].

Si le lien avec le milieu carcéral a changé de nature, il est loin d'être rompu et s'est même renforcé. L'article 66 de la Constitution du 4 octobre 1958 prohibe en effet la détention arbitraire et consacre l'autorité judiciaire comme gardienne de la liberté individuelle, le singulier désignant la liberté d'aller et venir. Partant, l'office est désormais plus vaste et s'étend à toute privation de liberté, compétence exclusive du juge judiciaire.

Preuve encore que des liens existent, si j'étais auparavant tenu d'exercer les fonctions d'assesseur *« avec intégrité, dignité et impartialité et [de] respecter le secret des délibérations »*[7], j'ai désormais juré *« de garder le secret professionnel et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de justice »*[8].

Paul-Eloi Hébert
contact@anaec.fr

[4] Droit civil, droit pénal, droit public, culture générale et note de synthèse pour les épreuves écrites d'admissibilité. Deux oraux techniques, un oral d'anglais, un oral de langue facultatif, et un grand oral pour les épreuves d'admission.
[5] Plus de huit mois entre le début des épreuves écrites d'admissibilité et la rentrée effective à l'école.
[6] ENM – Formation des magistrats français – Formation initiale : https://www.enm.justice.fr/formation-initiale-francais
[7] Article R.234-4 du code pénitentiaire
[8] Serment des auditeurs de justice

BORDEAUX
JOURNEES DU 31 MARS ET 1er AVRIL 2023

12ème Journée de Formation-Echanges spécifique ANAEC

Cette journée de formation-échanges s'est déroulée le vendredi 31 mars 2023 à BORDEAUX dans les locaux de la DISP de 9 h 30 à 17 heures.

Nous étions 14 à participer à cette journée, dont des nouveaux adhérents de la région Nouvelle Aquitaine. A 9 h 30, l'introduction a été faite par Madame Nadine PICQUET – Directrice interrégionale de la DISP de Bordeaux, accompagnée de Madame Magali HAMM – Cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et prévention de la récidive et de Madame Estelle MAUDRE, employée à la DISP de Bordeaux, chargée de mission.

Madame PIQUET nous a renseignés, entre autres, sur le taux d'occupation des prisons de la région avec le taux d'occupation à plus de 200% comme à BORDEAUX-GRADIGNAN, LIMOGES et ROCHEFORT, ce qui conduit obligatoirement à une augmentation des violences au sein des établissements pénitentiaires.

Ensuite la journée formation-échanges s'est déroulée dans un très bon climat, permettant à tout à chacun de poser des questions quant au déroulement des CDD. A la fin de la journée, les assesseurs extérieurs présents ont exprimé, dans l'ensemble, une certaine satisfaction en regard au contenu dispensé par les formateurs.

Jean-Louis CLEME
grand-centre@anaec.fr

Assemblée Générale Ordinaire 2023 de l'ANAEC

Suite à la formation-échanges du vendredi, l'AG de l'association a eu lieu le samedi matin 1er avril 2023 à l'Hôtel MERCURE de Bordeaux près de la gare.

Cette Assemblée Générale, dirigée par le Président de notre association, Pierre FERRAND a permis aux adhérents présents, de faire le point sur les activités de l'année passée ; 27 votes ont permis l'adoption des différentes résolutions. Le procès-verbal est disponible sur le site de l'Anaec.

Le Conseil d'Administration qui a suivi s'est terminé par l'élection du bureau suivant :

- Président : *Pierre FERRAND*
- Président d'honneur : *Guy-Bernard BUSSON*
- Secrétaire *:* *Jean-Louis CLEME*
- Secrétaire-adjoint : *Brigitte KEIDEL*
- Trésorier : *Jean-Didier MAZZUCA*
- Trésorier-adjoint *:* *Xavier SICK.*

L'ECOLE EN DETENTION, UNE VOIE VERS LA REINSERTION

Le documentaire réalisé par Cécile Tartakovsky et Simon Fichet, **« Derrière les barreaux, l'école** » permet de comprendre la place et les enjeux de l'école en milieu pénitentiaire ; il a été diffusé sur France 2 et peut être (re)vu en replay sur la plateforme FranceTV.

Il se déroule dans le centre scolaire de la maison d'arrêt de Nanterre (92). **Il met en lumière le travail de l'équipe enseignante et la détermination des élèves détenus volontaires à construire leur projet de réinsertion.**

Ce film plonge le spectateur en immersion dans ce lieu à part au sein de la prison, tel « un sanctuaire dans la forteresse ». De 2019 à 2022, la réalisatrice a suivi le quotidien de l'équipe enseignante et de quatre élèves. Ce documentaire permet de **mieux comprendre la place et les enjeux de l'école en milieu pénitentiaire**, notamment en suivant le travail des enseignants auprès des détenus pour leur (re)donner confiance en eux et en leur capacités.

Image d'un détenu issue du documentaire "Derrière les barreaux, l'école" @CAPA TV

DATES A RETENIR

A retrouver sur notre site dans la rubrique « Evènements »

- 12 mai 2023 — Formation-échanges spécifique ANAEC à la DISP de Dijon
- 10 juin 2023 — C.A. ANAEC en visioconférence
- 6 octobre 2023 — C.A. ANAEC à Paris
- 7 octobre 2023 — Colloque ANAEC à Paris
- 1er décembre 2023 — Formation ANAEC en partenariat avec la FARAPEJ à Lyon
- 2 décembre 2023 — C.A. ANAEC à Lyon

CONTACTS

Adresse postale :
1, Allée des Thuyas
94261 FRESNES Cedex01

contact@anaec.fr
association.anaec@orange.fr
www.anaec.fr

@assoanaec @ANAEC @ANAEC